

LE MINISTÈRE ET L'ÉDUCATION POPULAIRE

un financement à reculons

par Monique Ouellette

agent de développement à l'Institut canadien
d'éducation des adultes (ICEA)

L'éducation populaire dans les organismes volontaires a déjà une longue tradition au Québec. L'Union catholique des cultivateurs, l'Action catholique, d'abord, puis, plus récemment les syndicats et les groupes populaires (Associations pour la défense des droits sociaux, comptoirs alimentaires, etc.) travaillent, chacun à sa façon, à la prise en charge par les couches populaires de leurs conditions de vie et de travail, en utilisant l'outil privilégié qu'est l'éducation populaire, une éducation qui les rejoint directement sur les lieux mêmes de leur vie et de leur travail.

Depuis maintenant près de quatre ans, un nombre sans cesse croissant de ces organismes volontaires d'éducation populaire mènent une lutte collective pour obtenir un financement adéquat de la part de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) du ministère de l'Éducation. Syndicats et groupes populaires, en particulier, revendiquent, pour les travailleurs qui n'ont pu ou ont peu bénéficié d'un système d'éducation réservé à d'autres, une part plus équitable de l'assiette budgétaire d'un ministère qui les alimente fort parcimonieusement.

Si la lutte a jusqu'ici servi à améliorer une situation d'arbitraire et souvent d'injustice au MEQ, elle a également servi à regrouper les organismes, et a suscité une solidarité qui, si elle était et est toujours latente pour plusieurs au niveau de l'engagement pour la promotion collective des travailleurs, restait jusqu'alors peu évidente au niveau des contacts et des échanges, ou encore à celui d'un objectif commun, si limité soit-il.

Bref historique

La politique du financement par l'Etat de l'éducation populaire dans les organismes volontaires existe depuis plusieurs années au Québec. D'abord diffuse et sans coordination dans plusieurs ministères, dont celui du Travail, de l'Agriculture et de l'Education, elle est, depuis 1967, concentrée au ministère de l'Education. Cette politique du financement par l'Etat d'une éducation populaire dans des organismes autonomes n'existe nulle part au Canada et elle est enviée par les syndicats et groupes populaires des autres provinces.

Au cours de la première année de sa mise en œuvre, un montant de \$525,226 était alloué au chapitre de cette politique. En 1971, toutefois, des organismes réunis à l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), échangeaient de l'information et constataient que la DGEA allouait de moins en moins de fonds à l'éducation populaire¹ et que leur attribution se faisait sans critères connus, sans normes définies. A leur demande, l'ICEA entreprenait une étude de la question et présentait au ministère de l'Education, en octobre 1972, un mémoire² déplorant la situation existante et offrant une série de recommandations dans le but de l'améliorer.

Ces recommandations visaient essentiellement la reconnaissance pratique de la légitimité de l'éducation populaire et, de ce fait, la fin du monopole des commissions scolaires et autres institutions publiques sur l'éducation. A cette fin, le mémoire propose l'attribution de subventions statutaires aux organismes s'occupant exclusivement d'éducation populaire de même qu'aux services d'éducation des grands mouvements. Il fait également des recommandations à l'effet de mieux ajuster un programme éventuel de subventions à la réalité concrète des organismes et, surtout, il suggère fortement la création d'un Conseil des organismes volontaires

1. DGEA	Montants engagés	Montants dépensés
1968-1969	\$ 361,481.	\$ 225,078.
1969-1970	161,098.	133,839.
1970-1971	183,337.	69,780.

2. Institut canadien d'éducation des adultes, *Le Financement des organismes d'éducation populaire*, Montréal, octobre 1972, 64 p.

d'éducation populaire (COVEP), sorte de conseil supérieur pour ces organismes. Le COVEP serait obligatoirement consulté par le ministre sur certains sujets et aurait pouvoir de recommandation sur toute question ayant trait à l'éducation populaire.

Le programme mis en place par le ministère, en réponse au mémoire, offre une reconnaissance officielle de l'éducation populaire dans les organismes volontaires, du moins au niveau du discours. Il crée un Comité d'étude des projets (CEP), avec participation paritaire des organismes, et dont la tâche consiste à décider de l'admissibilité des projets soumis en regard des normes et critères du ministère, et à faire à la DGEA les recommandations en conséquence. Les critères établis sont clairs et les montants alloués aux différents postes (animateur, pension, matériel didactique) ont été haussés.

Incompréhension ou court-circuitage ?

Dès 1972, l'ICEA suggérait dans son mémoire que le budget soit de l'ordre de \$1,200,000. En 1974-1975, la DGEA allouait \$800 000 à ce poste alors que les demandes s'élevaient à \$1,600,000.

A trois reprises, au moins, au cours de l'année, les organismes ont dû intervenir, soit directement, soit indirectement, pour faire débloquer des fonds qui leur avaient été promis dès mai 1974 et qui, même à cette date un an plus tard, ne leur ont pas encore été versés, entièrement ou partiellement. Des groupes populaires ont dû emprunter (\$ intérêt) pour réaliser des activités éducatives que la DGEA s'était engagée à financer en cours de projet. Certaines de ces activités sont terminées depuis belle lurette, mais les fonds continuent de moisir au ministère — de moisir ou d'accumuler de l'intérêt pour le gouvernement, au détriment des organismes volontaires dont l'existence même est parfois mise en cause du fait de ces délais.

Les critères de financement, les formulaires longs et inaccessibles pour un grand nombre, la kyrielle de démarches à accomplir et qui étirent inutilement les délais. et surtout, les retards considérables dans le versement des subventions, témoignent d'une incompréhension ahurissante du phénomène de l'éducation populaire dans les organismes volontaires de la part des fonctionnaires de la DGEA et du ministre lui-même. Le ministère semble en effet être incapable de sortir des schèmes traditionnels d'éducation financée sur la base d'heures/cours; il astreint les organismes à une bureaucratie formidable qui lui est familière, mais qui est tout à fait étrangère aux milieux populaires qui sont plus souvent qu'autrement désemparés devant le jargon du programme de la DGEA.

Le temps et les énergies considérables perdus à obtenir des subventions qui couvrent une partie seulement des frais réels de leurs activités amènent les organismes à se poser de sérieuses questions. S'agit-il réellement d'une incompréhension de la part de la DGEA, ou le ministère ne viserait-il pas un court-circuitage pur et simple de l'éducation populaire dans les organismes volontaires en les entretenant dans une guerre d'usure, les épuisant dans des attentes et des démarches répétées pour obtenir des victoires théoriques qui ne se traduisent pas dans la pratique, leur promettant un financement difficile à obtenir pour leurs activités, mais les obligeant à chercher ailleurs les fonds nécessaires pour couvrir leurs frais de fonctionnement, c'est-à-dire les frais qu'entraîne l'organisation continue de ces mêmes activités.

Solidarité des groupes

Les organismes restent critiques vis-à-vis à la fois de la DGEA et de son financement « à reculons » ; ils sont surtout très attentifs aux répercussions politiques de ce financement par le gouvernement. L'obligation de se concerter, dans laquelle les ont placés leurs difficultés avec la DGEA, a été l'occasion du développement d'une solidarité, mais aussi d'une prise de conscience des dangers inhérents à un financement provenant d'une source extérieure.

Le contrôle du contenu de l'éducation populaire par d'autres que par ceux-là mêmes à qui l'activité éducative s'adresse ; la trahison des objectifs réels de la base pour satisfaire aux exigences du langage des formulaires ; la récupération de leurs activités éducatives, de leur action globale, ou tout simplement de leur information par les structures gouvernementales tel Multi-Média et des organismes de participation tel le Comité d'étude des projets de la DGEA, ce sont là certaines des préoccupations vers lesquelles se tournent les organismes. Et

ce sont quelques-unes des questions qu'ils discuteront ensemble, au début de juin, pour établir une stratégie à l'égard du ministère.

Malgré la situation de concurrence financière dans laquelle ils se trouvent, du fait du budget limité offert à un nombre croissant de groupes, et malgré aussi la tentative répétée et non équivoque de hauts-fonctionnaires du ministère de diviser les organismes, ceux-ci ont compris la force que leur donne leur solidarité, sans laquelle non seulement les maigres progrès accomplis seraient perdus, mais surtout sans laquelle tout espoir d'en arriver à un financement adéquat et équitable deviendrait illusoire.

L'éducation au service de la majorité populaire

L'éducation populaire dans les organismes volontaires colle de près aux besoins des gens auxquels elle s'adresse. Elle dessert ceux-là mêmes que le système scolaire n'a pu garder très longtemps, les « défavorisés de l'éducation » dont parle le Conseil supérieur de l'éducation dans un rapport récent. Et elle les rejoint mieux et plus fondamentalement que ne peut le faire une institution gouvernementale puisqu'elle connaît leurs besoins, qu'elle est faite par eux et pour eux dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Les besoins des « favorisés de l'éducation » sont satisfaits à coup de millions : résidences universitaires, institutions privées, formation professionnelle au profit de l'industrie, reçoivent la manne du ministère pendant que la majorité populaire ne reçoit que les miettes. Si les discours du ministre Cloutier et sa priorité aux milieux défavorisés sont plus que de vains mots, il lui faudra les traduire en termes concrets, en argent sonnante et mettre véritablement l'éducation au service de la majorité populaire ●

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski —
Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115 — 881-5741